

Le jeudi 8 juillet 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Protection du patrimoine naturel des Alpes-de-Haute-Provence : l'OFB collabore avec les gestionnaires des sites naturels locaux



Jean-Pierre Lavocat © Office français de la biodiversité

Dans le cadre de ces missions de police de l'environnement, l'Office français de la biodiversité collabore depuis de nombreuses années avec le Parc naturel régional du Verdon et la Réserve Naturelle géologique de Haute-Provence. En juin dernier, plusieurs opérations interservices étaient organisées pour surveiller ces sites remarquables.

Une collaboration de longue date au service d'un patrimoine naturel fragile

Le patrimoine naturel du département des Alpes-de-Haute-Provence est d'une grande richesse avec notamment plusieurs sites emblématiques comme le Parc naturel régional du Verdon (PNRV) ou la Réserve Naturelle géologique (RNG) de Haute-Provence. Ces territoires à

enjeux sont fort fréquentés et leur environnement peut donc être soumis à des pressions (départs de feux, circulation d'engins motorisés en zones interdites, abandon de déchets, prélèvements de fossiles...). A ce titre, ils font l'objet d'une surveillance spécifique.

Le service départemental de l'OFB, qui exerce ses missions de police de l'environnement sur tout le département, travaille en partenariat avec ces deux entités depuis de très longues années. Des patrouilles mixtes sont ainsi organisées régulièrement dans l'année et l'établissement participe aux travaux du comité consultatif de la RNG et de la commission de sécurité du Verdon (PNRV).

Des contrôles multithématiques

Au cours du mois de juin, l'Office français de la biodiversité a mobilisé ses équipes sur les deux sites au cours d'opérations de surveillance et de contrôle interservices. Les inspecteurs de l'environnement du service départemental OFB, renforcés par des collègues de la brigade mobile d'intervention, ont sillonné ces territoires accompagnés, selon les secteurs, d'agents assermentés de la RNG ou du PNRV.

S'agissant de la Réserve Naturelle géologique, les trois équipes mixtes (9 agents au total) ont visité les sites géologiques sur lesquels l'extraction et le ramassage de toute forme fossile sont interdits. Ils ont également surveillé la zone de protection associée à ces sites, plus particulièrement sur les cantons de Digne-les-Bains, Riez et Castellane. L'objectif principal des contrôles était de constater d'éventuelles fouilles illégales.

Jean-Pierre Lavocat © Office français de la biodiversité



Sur le Verdon, les inspecteurs de l'environnement de l'OFB et les agents assermentés du PNRV ont mené leur opération de surveillance sur les territoires à enjeux et ceux soumis à forte pression touristique comme la réserve naturelle régionale de Saint-Maurin, les gorges du Verdon et les rives du lac de Sainte-Croix. Les thématiques ciblées lors de ces contrôles étaient multiples : l'emploi du feu, le dépôt ou abandon de déchets, la circulation ou le stationnement de véhicule dans des lieux interdits.

Aucune infraction n'a été relevée au cours de ces journées. Les agents ont également profité de ces contrôles pour faire de la pédagogie et sensibiliser le public rencontré à la préservation de ce patrimoine naturel exceptionnel.

Jean-Pierre Lavocat © Office français de la biodiversité



La Réserve Naturelle géologique de Haute-Provence

Créée en 1984 par décret, la réserve géologique de Haute-Provence s'étend sur un territoire de 200 000 hectares entre les Alpes-de-Haute-Provence et le Var. Elle concerne la nappe de charriage de Digne, l'arc plissé de Castellane, le bassin de Digne-Valensole et des chaînons provençaux varois. Elle protège et valorise des sites géologiques, des fossiles en place, des paysages aux couches plissées et fracturées.

La protection s'appuie sur deux échelles de limites. D'une part un ensemble de 18 sites géologiques sur lesquels l'extraction et le ramassage de toute forme fossile sont interdits. D'autre part une vaste zone de protection étendue sur 59 communes où l'extraction des fossiles est interdite et le ramassage des formes naturellement dégagées est toléré s'il est pratiqué en quantité limitée. Parmi les géotopes mis en valeur, on peut citer la dalle à ammonites des Isnards à Digne, les sites fossilifères à ichtyosaures de La Robine ou le site à siréniens du ravin de Tabori à Taulanne.

Un projet d'extension de la réserve géologique est en cours. Il fait partie du plan biodiversité du ministère de la Transition écologique et de la stratégie nationale pour les aires protégées.



Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Yannick Pognart, référent communication à la direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse - 06 72 08 12 63, yannick.pognart@ofb.gouv.fr.

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.

Contacts presse